

**CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR :**

*Projet de décision de l'ARCEP sur les processus techniques et opérationnels de la mutualisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique*

*Seconde consultation*

**Soumission de la société Altitude Infrastructure**



Date limite de remise : 20 Janvier 2015

Destinataire : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

Soumissionnaire : ALTITUDE INFRASTRUCTURE

Adresse : 9200 Voie des Clouets, 27100 VAL DE REUIL

Mail : [accueil@altitudeinfra.fr](mailto:accueil@altitudeinfra.fr)

**Document non confidentiel, pouvant être diffusé par l'ARCEP**

Processus de mutualisation des réseaux THD en fibre optique

## Avant-Propos

Soucieuse de participer aux débats publics liés à la régulation du secteur des télécommunications et fortement concernée par les évolutions affectant les marchés du haut et du très haut débit, la société Altitude Infrastructure est particulièrement attentive aux échanges visant à encadrer et/ou à orienter les pratiques mises en œuvre sur les réseaux FTTH.

En tant qu'opérateur d'infrastructures Très Haut Débit, nous accueillons favorablement l'initiative de l'ARCEP de clarification des processus opérationnels et techniques de mutualisation des réseaux Très Haut Débit en fibre optique.

Cette problématique nous concerne à différents titres, nous souhaitons partager notre vision :

- En tant qu'opérateur d'immeuble dans le cadre de RIP, via **Altitude Infrastructure et ses différentes sociétés déléguées** ;
- En tant qu'opérateur d'immeuble sur des réseaux propres, via **Métroptic et notre réseau amiénois** ;
- En tant qu'opérateur commercial FTTH, via **Wibox**.

Nous sommes pleinement conscients des enjeux liés à une bonne gestion de l'information dans le cadre des déploiements Très Haut Débit et mesurons l'importance de clarifier nos règles de vie communes sur les réseaux FTTH, infrastructures du futur dont la mise en œuvre doit être rationalisée pour conjuguer les objectifs d'aménagement durable du territoire et de non-discrimination sur le marché des télécoms.

A ce titre, nous sommes fortement impliqués depuis 2012 au sein du Groupe Interop Fibre, dont David EL FASSY, président d'Altitude Infrastructure, est l'un des porte-paroles. De plus, nous avons depuis nos origines porté une attention particulière à la question des Systèmes d'Informations, sujet intimement lié à l'objet de ce projet de décision, et sommes reconnus comme l'un des acteurs les plus avancés et performants dans ce domaine.

Enfin, nous participons aussi activement aux différentes réflexions menées par l'Autorité et encourageons la publication d'un nouveau projet de décision, qui permettra d'encore plus sécuriser le cadre d'intervention dans lequel nous agissons sur le territoire national.

Nous savons que l'Autorité fera bonne analyse des éléments que nous lui transmettons et tenons par avance à l'en remercier.

### **Éléments liés à cette nouvelle consultation**

Nous confirmons le sens des réponses formulées et la stratégie exprimée lors de la première consultation sur ce projet de décision.

Concernant les impacts opérationnels, nous avons pris part aux réflexions du groupe Interop et soutenons les remarques transmises dans le cadre de sa contribution. De notre point de vue, au-delà des impacts stratégiques, notamment liés au climat de concurrence sur le marché de l'accès Très Haut Débit, cette décision doit viser à mettre en œuvre un process opérationnel pérenne et industriel. Sur ce point, nous pensons que par la nature et le nombre d'acteurs qui y participent, le groupe Interop est le plus pertinent et légitime pour s'exprimer sur ces sujets.